



**Déclaration de l'Ambassadeur Représentant Permanent  
Conseil Permanent de l'OSCE  
15 Janvier 2009**

Mme la Présidente,  
Monsieur le Secrétaire Général  
Excellences, Mesdames et Messieurs

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter pour la Présidence de cette importante organisation, en vous souhaitant plein succès dans votre mission, noble et passionnante vu les opportunités qu'offre l'OSCE pour l'instauration du dialogue en faveur de la sécurité dans sa dimension globale face aux défis géopolitiques majeurs à relever et les zones de turbulences que traversent aussi bien la région OSCE, que les régions limitrophes.

Ma délégation souhaite mettre l'accent sur l'importance accordée par le Maroc à la dimension méditerranéenne de l'OSCE et aux domaines prioritaires de ce partenariat dans les trois dimensions et particulièrement en matière de migration, tolérance et lutte contre toutes les formes de discrimination, les questions de sécurité dont la lutte contre le terrorisme, les questions environnementales et économiques liées à la sécurité.

A cet égard nous sommes confiants qu'une impulsion politique forte pourra être donnée au partenariat sous votre égide et nous comptons en cela sur la présidence hellénique.

Mme la Présidente,

On ne peut, évoquer le partenariat méditerranéen de l'OSCE dans le contexte international actuel en passant sous silence la situation dramatique à Gaza. Je voudrais à cet égard réitérer la condamnation ferme et vigoureuse du Royaume du Maroc des opérations militaires israéliennes massives dans la bande de Gaza, et l'usage disproportionné de la force. Je voudrais aussi rappeler que SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods Acharif, avait lancé dès le début de l'offensive un appel solennel au Conseil de Sécurité de l'ONU et au Quartette international, afin «de prendre leurs responsabilités pour la cessation immédiate des violences et la nécessaire poursuite du dialogue et de la négociation entre toutes les parties concernées».

En dépit de la résolution 1860 du Conseil de sécurité de l'ONU, pour laquelle mon pays s'est fortement impliqué, Israël continue son offensive dans la bande de Gaza où au moins 1054 Palestiniens ont été tués et plus de 4.500 autres blessés dont la moitié sont des femmes et des enfants. Cette résolution demande "un accès sans entrave" à Gaza pour les organisations qui acheminent vivres, matériel médical, médicaments et carburants. Or le constat est alarmant, l'action humanitaire y est très largement empêchée et menacée.

Il convient de souligner en outre que le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) des Nations unies a adopté le 12 janvier à une large majorité une résolution énergique condamnant les actions commises par Israël dans la Bande de Gaza.

Mme la Présidente,

Partant du fait que l'Acte final d'Helsinki stipule l'indivisibilité de la sécurité dans la région de l'OSCE et en Méditerranée, Rappelant que pour les pays membres de l'OSCE, tout nouveau concept de sécurité devrait être moderne et s'articuler notamment sur la dimension des Droits de l'Homme, l'OSCE et ses institutions compétentes notamment le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, ou encore le Bureau du Haut Représentant pour la Liberté des médias, sont ici interpellés.

En effet, Quelle que soit l'analyse qui est faite de ces événements tragiques, rien ne pourrait les justifier, rien ne peut justifier l'utilisation par l'armée israélienne d'obus d'artillerie contenant du phosphore blanc, rien ne saurait justifier cette agression inouïe qui a frappé partout y compris dans les mosquées faisant fi de la sacralité des lieux de prière, dans les hôpitaux, dans les écoles, dont trois écoles relevant de l'ONU.

L'OSCE, de par son mandat et dans le contexte de son partenariat méditerranéen devrait se prononcer clairement sur l'urgence qu'il y a d'arrêter cette agression massive contre les civils et dénoncer les violations des Droits de l'Homme perpétrées à GAZA par Israël, et ce en se basant sur les rapports des organismes internationaux sur place, dont notamment l'UNRWA, le CICR, OCHA...etc.).

Ma délégation lance donc un appel pour que l'OSCE ainsi que le BIDDH dénoncent clairement et avec la fermeté nécessaire, et ce au nom des normes des Droits de l'Homme établies par l'OSCE, qui constituent pour l'organisation le pilier du concept de la sécurité, l'offensive d'Israël à Gaza, les violations systématiques des Droits de l'Hommes et des Conventions Humanitaires Internationales dont les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels qui stipulent entre autres la protection des

personnes qui ne participent pas aux hostilités (les civils, les membres du personnel sanitaire ou d'organisations humanitaires) ainsi que celles qui ne prennent plus part aux combats (les blessés, les malades et les naufragés, les Prisonniers de guerre) et que l'organisation appelle à stopper la machine de guerre israélienne.

Nous appelons en outre le Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias à réagir à l'entrave à l'entrée des journalistes à Gaza et aux atteintes à la liberté de la presse. Je souhaite dans ce cadre indiquer que l'Association de la Presse Etrangère en Israël, qui représente plus de 400 membres des principaux médias imprimés et électroniques du monde a qualifié l'interdiction d'accès des journalistes à Gaza de « restriction sans précédent de la liberté de la presse » de la part d'Israël. Il est clair que si Israël n'avait rien à se reprocher, elle aurait laissé la porte grande ouverte à la Presse Etrangère et notamment occidentale.

Nous espérons donc que le silence de l'organisation sur ce qui se passe à GAZA prenne fin, non seulement parce qu'il s'agit de la sécurité en Méditerranée qui est interdépendante de la sécurité dans la région de l'OSCE, mais aussi et surtout parce que cela porte fortement atteinte au Droit Humanitaire International et que le silence face à ce drame affecte gravement la crédibilité du Partenariat Méditerranéen de l'OSCE dans son ensemble.